

**Projet de Compte rendu  
de la réunion de la Commission de l'éducation, de la  
communication et des affaires culturelles**

Berne (Suisse), 8 juillet 2015

**KINSHASA (RDC) | 28-29 AVRIL 2016**



En l'absence d'enregistrement audio, le présent compte-rendu consigne les décisions prises et le texte des présentations est reproduit intégralement dans la mesure où une version écrite était disponible.

## 1. Ouverture de la réunion

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) a tenu sa réunion le 8 juillet 2015 à Berne, dans le cadre de la session annuelle de l'APF, sous la présidence de M. Didier Berberat (Conseiller aux États, Suisse).

Le Président déclare la séance ouverte. Plus de 50 participants représentant plus de 25 sections étaient présents à la réunion.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président demande la souplesse nécessaire de pouvoir modifier, au besoin, l'ordre dans lequel les points de l'ordre du jour seront abordés afin de mieux utiliser le temps disponible.

*L'ordre du jour est adopté :*

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte-rendu de la dernière réunion (Libreville 20-21 avril 2015)
4. Projet de rapport d'activités de la CECAC – M. Didier Berberat, président (Conseiller aux États, Suisse)
5. Projet de rapport d'activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme – Dr. Jacques Mokako, (Député, République démocratique du Congo), rapporteur chargé des questions relatives au VIH/sida, la tuberculose et le paludisme
6. Intervention des représentants du Parlement francophone des jeunes sur le thème : « Est-il encore avantageux de se former et d'étudier en français ? »
7. Projet de rapport intérimaire sur « La promotion des droits humains dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida en Francophonie » – M. Christian Levrat, (Conseiller aux États, Suisse)
8. Projet de rapport sur « Francophonie numérique : développer la formation supérieure francophone en ligne et encourager son accès à toutes et tous » – M. Christian Levrat (Conseiller aux États, Suisse)
9. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Mme Carole Poirier (Députée, Québec), rapporteure

10. Projet de rapport sur « L'accès à l'information parlementaire : pour rapprocher les élus des citoyens. » – Rapport conjoint de Mme Carole Poirier (Québec) au nom de la CECAC et de M. Fathi Derder (Suisse) au nom de la CAP
11. Bilan des Objectifs du millénaire sur l'éducation et perspectives d'avenir – M. Ma-Umba Mabiala, directeur de l'éducation et de la jeunesse, Organisation Internationale de la Francophonie
12. Audition de TV5 Monde – M. Yves Bigot, Directeur général de TV5MONDE
13. Echange d'idées concernant les futurs thèmes pouvant être abordés par la Commission
14. Constitution du Bureau de la CECAC et de la Sous-commission de l'éducation pour la période 2015-2017
15. Questions diverses
  - Information sur le Séminaire sur l'éducation au développement durable
  - Poste à repourvoir : Responsable du dossier du développement durable
  - Information sur l'attribution du Prix Senghor-Césaire
  - Résolution sur la protection des biens patrimoniaux – Mme Carole Poirier (députée, Québec)
16. Date et lieu de la prochaine réunion

### **3. Adoption du compte rendu de la réunion de Libreville (Gabon), les 20 et 21 avril 2015**

Un compte rendu de la dernière réunion, tenue à Libreville, les 20 et 21 avril 2015, a été diffusé en amont de la réunion.

*Le compte rendu est adopté, tel que proposé.*

### **4. Projet de rapport d'activités de la CECAC – M. Didier Berberat (Conseiller aux États, Suisse), président**

Le Président fait rapport des activités de la CECAC depuis la dernière réunion, tenue à Libreville, en avril 2015. Ce rapport d'activités a été diffusé en amont de la réunion.

*Le rapport d'activités est adopté, tel que proposé.*

*Le rapport du Président est disponible sur le site de l'APF.*

### **5. Projet de rapport d'activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme – Dr. Jacques Mokako, (Député, RDC), rapporteur chargé des questions relatives au VIH/sida, la tuberculose et le paludisme**

Le Dr Jacques Mokako (député, RDC), présente son rapport des activités du Réseau depuis la dernière réunion du Réseau. Ce rapport d'activités a été diffusé en amont de la réunion.

*Le rapport d'activités est adopté, tel que proposé.*

*Le rapport du Dr. Mokako est disponible sur le site de l'APF.*

## **6. Intervention des représentants du Parlement francophone des jeunes sur le thème : « Est-il encore avantageux de se former et d'étudier en français ? » – Madame Raphaëlle Azzi (Liban) et Monsieur Sothea Seang (Cambodge)**

Les représentants du Parlement francophone des jeunes, Madame Raphaëlle Azzi (Liban) et Monsieur Sothea Seang (Cambodge), sont venus présenter aux membres de la Commission le fruit de leur débat et la résolution sur le thème « Est-il encore avantageux d'étudier en français ? ».

Les représentants du Parlement francophone des jeunes échangent avec les membres de la CECAC.

Le Président Berberat remercie Madame Azzi et Monsieur Seang pour leur présentation.

Les membres de la Commission ont accepté la proposition du Président Berberat à l'effet de transmettre la résolution à la Sous-commission de l'éducation pour une étude plus approfondie.

*Le texte de la résolution est disponible sur le site de l'APF.*

## **7. Projet de rapport intérimaire sur « La promotion des droits humains dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida en Francophonie » – M. Christian Levrat, (Conseiller aux Etats, Suisse)**

M. Christian Levrat (Conseiller aux Etats, Suisse) présente son rapport. Après une large discussion, les membres de la Commission adoptent la résolution suivante :

**PRENANT CONNAISSANCE** des données transmises par l'ONUSIDA en 2014 qui indiquent, au niveau mondial, une limitation des cas de nouvelles infections au VIH, une réduction des cas de mortalité liés au sida et une augmentation du nombre de personnes infectées bénéficiant d'un traitement ;

**CONSTATANT** que, malgré les progrès significatifs que connaît la lutte contre le VIH/sida, ces mêmes données indiquent que l'accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/sida n'est toujours pas garanti ;

**RAPPELANT** que la communauté internationale s'est fixée pour objectif de mettre un terme, d'ici 2030, à l'épidémie du sida en tant que menace pour la santé publique ;

**CONSIDERANT** le caractère impérieux d'accélérer la riposte au VIH/sida en élargissant les mesures de prévention et de soin à l'ensemble des populations-clés pour atteindre l'objectif de l'ONUSIDA en 2030 ;

**RAPPELANT** la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011 sur le VIH et le sida qui renouvelle et intensifie les engagements pris par les Etats en matière de riposte au VIH/sida et, pour ce faire, qui appelle au respect des droits

humains et à la mise en place de cadres juridiques, sociaux et politiques propres à permettre d'éliminer la stigmatisation, la discrimination et la violence liées au VIH ;

**MENTIONNANT** le « Point de décision de la Francophonie : stopper les nouvelles infections au VIH et garantir les traitements pour tous » élaboré par l'OIF en collaboration avec l'ONUSIDA en marge du Sommet de la Francophonie de Kinshasa en 2012 ;

**PRENANT EN COMPTE** la Feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme de 2012 ;

**RECONNAISSANT** que la stigmatisation et la discrimination des populations-clé demeurent des obstacles majeurs à la riposte mondiale au VIH/sida, menacent la santé publique et augmentent les coûts sanitaires, sociaux et économiques liés au VIH/sida ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**APPELLE** les pays de l'espace francophone à aligner leurs stratégies régionales et nationales de lutte contre le VIH/sida sur les objectifs d'accélération de la riposte au VIH/sida poursuivis par l'ONUSIDA ;

**DEMANDE** aux pays de l'espace francophone d'élaborer leurs programmes de lutte contre le VIH/sida selon une démarche fondée sur les droits humains, en incluant en particulier les filles et les jeunes femmes, les prisonniers, les migrants, les toxicomanes, les travailleurs du sexe, les minorités sexuelles, les enfants et les mères séropositifs, les personnes déplacées, les personnes handicapées et les personnes âgées de 50 ans et plus et les personnes vivant avec le VIH, de sorte de pouvoir endiguer l'épidémie du VIH/sida ;

**RECOMMANDE** aux parlements de l'espace francophone de mettre en place des programmes d'éducation à la sexualité à l'intention des jeunes, afin de contribuer à la prévention du VIH/sida ;

**APPELLE** les parlements de l'espace francophone à lever les obstacles juridiques, politiques et sociaux qui entravent l'accès des populations-clés aux services de dépistage, de prévention et de soins liés au VIH/sida ;

*La résolution est adoptée et elle sera présentée en plénière.*

*Le rapport de M. Levrat est disponible sur le site de l'APF.*

## **8. Projet de rapport sur « Francophonie numérique : développer la formation supérieure francophone en ligne et encourager son accès à toutes et tous » – M. Christian Levrat (Conseiller aux Etats, Suisse)**

Monsieur Christian Levrat (Conseiller aux Etats, Suisse) présente son rapport.

M. Levrat échange avec les membres de la Commission.

*Le rapport de M. Levrat est disponible sur le site de l'APF.*

## **9. Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – Mme Carole Poirier (Députée, Québec), rapporteure**

Vous trouverez ci-dessous le texte de la présentation de Mme Poirier.

Monsieur le président, cher(ère)s collègues,

Comme vous le savez, l'APF s'intéresse activement à l'enjeu de la diversité culturelle depuis 1999 et, depuis l'adoption de la Convention en 2005, ses membres se mobilisent afin d'en promouvoir les objectifs et principes dans l'espace francophone. Permettez-moi, aujourd'hui, de vous donner quelques informations concernant le suivi de la mise en œuvre de cette Convention et des activités à venir.

À cet effet, je débiterai par un bref bilan de l'état de ratification. Je poursuivrai en vous résumant les discussions qui ont eu lieu lors de la 5<sup>e</sup> Conférence des Parties de la Convention de l'UNESCO, qui s'est déroulée à Paris, du 10 au 12 juin dernier et à laquelle j'ai participé à titre de représentante de l'APF. Je vous présenterai par la suite les activités prévues par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention. Je terminerai cette communication en portant à votre attention un projet de résolution sur la prise en compte de la culture dans le nouveau programme de développement post-2015 des Nations Unies.

### **1. Bilan de l'état de ratification de la Convention**

10 ans après son adoption, la ratification de la Convention se poursuit. En effet, depuis notre dernière rencontre, la Convention a été ratifiée par 4 nouveaux États, soit l'Algérie, le Belize, la Mauritanie et l'Ouganda, ce qui porte à 138 le nombre d'États parties. J'aimerais saluer particulièrement la Mauritanie, laquelle fait grimper à 51 le nombre d'États parties qui ont des sections membres, associées ou qui sont des observateurs de l'APF. Toujours est-il que 3 États dont les assemblées parlementaires ont une section membre de l'APF n'ont toujours pas ratifié la Convention. Ratification qui est devenue, il faut le rappeler, une obligation pour adhérer à la Francophonie. Il nous importe de continuer notre travail de sensibilisation auprès de ces États que sont le Cap-Vert, le Liban, et le Vanuatu afin de les convaincre de la valeur de la diversité des expressions culturelles.

La Convention est plus que jamais indispensable au dynamisme des industries culturelles de nos États. Elle ne doit plus seulement être perçue comme un rempart face à l'hégémonie culturelle, mais aussi comme un tremplin vers l'avenir.

### **2. 5<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO**

Suivant notre engagement d'assurer une représentation de l'APF aux sessions des organes de la Convention (Conférence des Parties et Comité intergouvernemental), l'APF a pris part à titre d'observateur, à la 5<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des Parties, en juin dernier. J'ai moi-même assuré cette représentation.

Un débat sur le thème du numérique et de son impact sur la promotion de la diversité des expressions culturelles a retenu l'attention lors de cette Conférence. Comme vous le savez, le numérique transcende aujourd'hui toutes les sphères de l'activité culturelle et créative et il est indéniable qu'il a un impact réel sur la diversité de l'offre et de la demande des biens et services culturels.

Ce débat a mis en évidence la nécessité d'adapter les politiques et mesures culturelles des États aux impacts du numérique et de favoriser une approche holistique pour relever un tel défi. À cet égard, j'ai fait part de la résolution sur la Convention de 2005 qu'ont adoptée les chefs d'États et de gouvernement de la Francophonie lors du Sommet de Dakar, en novembre 2014, laquelle met l'accent sur l'enjeu des technologies du numérique.

Il a été convenu de poursuivre la recherche et la collecte de données sur les effets engendrés par le numérique, ainsi que de continuer la réflexion sur l'identification des actions appropriées pour mieux intégrer le numérique dans la mise en œuvre des politiques culturelles des États parties.

De toute évidence l'action concertée est nécessaire, notamment avec les autres organisations internationales, afin de répondre à ces défis et nous assurer que la diversité culturelle soit maintenue sur les plateformes du Web 2.0. La Convention doit s'imposer comme un instrument juridique incontournable aux yeux de l'ensemble des acteurs internationaux, afin qu'elle ne perde pas de son essence et de son poids.

Un dernier mot enfin sur le défi que représente la dotation du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), en raison notamment de la difficulté de recueillir des contributions volontaires de l'ensemble des États Parties. En effet, à ce jour, seulement 46 des 138 Parties à la Convention ont contribué au FIDC pour un total de 7,5 millions de US\$. Permettez-moi à ce propos de rappeler que nous avons adopté lors de la Session, à Abidjan, en juillet 2013, une résolution sur la dotation du Fonds qui exhorte les gouvernements des pays qui sont Parties à la Convention à verser leur contribution annuelle au financement du FIDC, contribution dont il est souhaité que le montant soit égal ou supérieur à 1% de leur contribution au budget de l'UNESCO. Il nous faut donc poursuivre sans relâche notre travail de sensibilisation à l'action du FIDC auprès de nos gouvernements.

### **3. Les activités de l'OIF dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention**

J'aimerais également vous informer des activités que l'OIF prévoit entreprendre dans les prochains mois, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention. Après avoir été active dans l'élaboration, l'adoption, la ratification puis la mise en œuvre de la Convention, l'OIF entend célébrer à sa manière son 10<sup>e</sup> anniversaire. À cet effet, les activités qu'elle compte organiser couvrent trois axes, à savoir : le bilan de l'action de la Francophonie ; l'état et les perspectives de la diversité des expressions culturelles dans l'espace francophone et dans le monde, ainsi que la mobilisation des populations et particulièrement celle des jeunes.

À ce propos, l'OIF envisage d'organiser un Forum francophone sur la diversité culturelle à l'ère du numérique. Ce forum ambitionne de réunir des artistes, des entrepreneurs culturels, des décideurs politiques, ainsi que les représentants des principaux opérateurs des industries culturelles et créatives du monde francophone. Ce dernier est prévu pour la fin du mois de novembre prochain. Les dates et le lieu seront précisés ultérieurement. L'OIF profitera de cette occasion pour publier un rapport intitulé Francophonie et 10 ans de mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ce rapport interrogera entre autres, les actions de la Francophonie dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, y compris la prise en compte du numérique.

Enfin, l'OIF compte également mobiliser les jeunes francophones autour des enjeux de la diversité culturelle à travers l'organisation d'un jeu-concours. Ils seront conviés à exprimer par la créativité artistique ce que représente pour eux la diversité culturelle. Le



lancement du concours est prévu pour le mois de juillet et les résultats seront proclamés en septembre. Les lauréats seront alors invités à prendre part au forum et à y présenter leurs œuvres.

#### 4. Suivi sur la prise en compte de la culture dans le programme de développement post-2015

En terminant, permettez-moi de dire quelques mots sur la question de l'intégration de la culture dans les objectifs de développement durable (ODD) du nouveau programme de développement post-2015. À titre de rappel, lors de notre dernière réunion, à Libreville, en avril dernier, je vous avais fait part de l'état d'avancement des consultations menées par la communauté internationale sur cette question.

À ce jour, les consultations font apparaître un large consensus sur l'importance de lier la culture aux priorités du programme pour l'après-2015. Suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'aux recommandations élaborées aux termes des «Dialogues pour l'après-2015 sur la culture et le développement», le Groupe de travail ouvert sur les ODD a évoqué le rôle de la culture dans l'introduction général de son document final ainsi que dans cinq des ODD qu'il propose. La référence à la culture concerne donc les objectifs suivant : la sécurité alimentaire, l'éducation, la croissance économique inclusive et durable, les villes durables ainsi que les modes de consommation et de production durables.

Puisque la Convention de 2005 reconnaît le rapport indissociable entre la culture et le développement durable, et que la prise en compte de la culture dans le programme post-2015 constitue un enjeu favorable à la mise en œuvre de la Convention, j'estime que notre Assemblée, se doit, à son tour de se prononcer par le biais d'une résolution sur l'importance que revête pour nous la place de la culture dans le nouvel agenda mondial. C'est pourquoi je souhaite porter à votre attention le projet de résolution suivant :

**CONSIDERANT** que la Convention de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO reconnaît le rapport indissociable entre la culture et le développement durable;

**PRENANT ACTE** de la résolution A/Res/68/223 (2013) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui reconnaît explicitement que la culture est un moteur et un facilitateur des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable;

**PRENANT ACTE** de la résolution A/Res/69/230 (2014) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui engage tous les acteurs intéressés à prendre dûment en considération la culture dans l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

**INVITE** les assemblées parlementaires de la Francophonie à reconnaître le caractère indissociable de la culture et du développement durable dans leurs politiques de développement;

**ENCOURAGE** l'UNESCO à prendre une part plus active dans les dernières négociations internationales entourant le Programme de développement post-2015 en vue d'intégrer pleinement la culture en tant que principe fondamental des politiques de développement;

**DEMANDE** aux gouvernements francophones d'exiger que des cibles et des indicateurs concernant la culture soient intégrés aux objectifs du programme de développement post-2015, afin qu'un réel suivi de sa mise en œuvre soit effectué.

*La résolution est adoptée. Elle sera présentée en plénière.*

## 10. Projet de rapport sur « L'accès à l'information parlementaire : pour rapprocher les élus des citoyens » – Rapport conjoint de Mme Carole Poirier (Québec) au nom de la CECAC et de M. Fathi Derder (Suisse) au nom de la CAP

Vous trouverez ci-dessous le texte de la présentation de Mme Poirier.

### Avant-propos

Depuis 2013, les membres de la section du Québec siégeant à la CECAC ont travaillé sur un rapport intitulé «l'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 : pour rapprocher les élus des citoyens». À titre de rappel, lors de notre réunion de Libreville, en avril dernier, j'ai présenté la seconde étape de ce rapport. De la même manière, la section suisse à la Commission des affaires parlementaires (CAP) s'est employée, depuis 2 ans, à élaborer un rapport sur «Parlement, presse, médias et démocratisation (La diffusion de l'actualité parlementaire dans l'espace francophone : tour d'horizon et pistes d'amélioration)».

Ces deux rapports distincts ont été élaborés sur la base des données recueillies grâce à des questionnaires soumis aux sections de l'APF, sur les pratiques des parlements de l'espace francophone en matière de communication parlementaire. Les deux questionnaires avaient pour objectifs de :

- Rendre compte du positionnement de TV5Monde dans le paysage audiovisuel francophone dans le but d'établir une collaboration entre l'APF et TV5Monde;
- Dresser le portrait de la diffusion des débats parlementaires dans les médias francophones, et
- S'enquérir de l'usage des outils du Web 2.0 par les assemblées parlementaires pour rapprocher les élus des citoyens.

Devant l'évidence que ces deux rapports se complétaient, j'ai convenu avec le rapporteur de la Section suisse à la CAP, M. Fathi Derder, de présenter un rapport final conjoint pour la présente Session. Ce rapport intègre les versions finales des deux rapports distincts, lesquelles prennent en compte les trois dimensions suivantes : la coopération avec TV5Monde, la diffusion et la retransmission des débats parlementaires, ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 et des médias sociaux.

La fusion de ces rapports permet de dresser un portrait de la diffusion de l'information parlementaire et d'avoir une vue d'ensemble des possibilités qu'offrent les technologies de l'information et les réseaux sociaux pour favoriser la démocratie ouverte. Cette nouvelle mouture atteste également de la volonté de renforcer la synergie et la portée des travaux entre nos deux commissions, notamment sur ces questions précises :

- Quels vecteurs sont utilisés pour traiter l'actualité des parlements francophones ?
- Comment pouvons-nous renforcer la collaboration entre TV5monde et l'APF?
- Quelles sont les stratégies de communication des divers parlements ?
- Comment les parlements utilisent-ils le Web 2.0?

- Que font-ils pour rapprocher les citoyens des élus par l'intermédiaire des outils technologiques?

Tels sont les questions auxquelles l'analyse des réponses aux questionnaires provenant d'un échantillon de 24 assemblées législatives nous a permis de répondre.

Ainsi, au regard de ce qui a été convenu, je vous propose donc, aujourd'hui, de vous présenter brièvement une synthèse des principaux constats qu'il nous a été possible d'établir. Par la suite, je vous présenterai un projet de résolution sur la communication parlementaire, ce qui nous permettra de conclure l'étude de ce thème et de définir les prochaines actions que nous pourrions entreprendre.

## Synthèse du rapport conjoint

### 1. La coopération avec TV5Monde

De manière générale, l'ensemble des assemblées parlementaires s'entendent pour dire que TV5Monde contribue activement au développement de la culture francophone. En ce sens, elles saluent le travail effectué quant au traitement de l'actualité politique francophone. Toutefois, la majorité d'entre elles estime que la chaîne n'accorde pas suffisamment de place aux débats parlementaires et en particulier à ceux de l'APF. Par conséquent, aucun rendez-vous spécifique n'est consacré à l'actualité parlementaire de la Francophonie, une question pourtant essentielle, comme le démontre l'intérêt des médias nationaux pour les débats parlementaires de leur État.

Ainsi, toutes les sections ayant répondu estiment qu'il faut renforcer les liens entre l'APF et TV5Monde et assurer une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire francophone, que ce soit celle de l'APF ou des parlements nationaux. Plusieurs pistes sont évoquées pour le développement d'un partenariat entre TV5Monde et l'APF. Par exemple, celui-ci peut prendre la forme d'un rendez-vous hebdomadaire, de courts reportages consacrés aux activités de l'APF ou de partenariats sur les réseaux sociaux.

En tant qu'opérateur de la Francophonie, TV5Monde doit accorder une place aux travaux parlementaires de l'APF et aux activités de diplomatie parlementaire. Une émission consacrée aux débats parlementaires répondrait pleinement au mandat de TV5Monde et contribuerait au renforcement de la démocratie. Elle permettrait aussi d'apporter un regard original sur la diversité culturelle de la Francophonie. Le défi est donc de trouver la forme de partenariat la plus appropriée en fonction du public cible.

À l'occasion d'une rencontre de travail entre le Secrétariat de l'APF, la Section suisse et la direction de TV5Monde, plusieurs pistes de collaboration ont été évoquées. À ce propos, TV5Monde a manifesté de l'intérêt pour intégrer une application de diffusion de contenus vidéo sur les réseaux sociaux de l'APF et pour développer une collaboration dans le cadre du journal «64' le Monde en français». La mise en place de ces outils de communication permettrait ainsi de renforcer la diffusion de l'actualité parlementaire.

### 2. La diffusion et la retransmission des débats parlementaires

On constate que l'ensemble des assemblées parlementaires sont dotées d'une politique de communication active, transparente et garantissant l'indépendance et l'équilibre politique dans le traitement de l'information.

Pour celles qui disposent d'un canal parlementaire, une grande part de la programmation est consacrée aux débats parlementaires, aux entrevues de parlementaires, aux questions

adressées par les assemblées au gouvernement, ainsi qu'aux événements spéciaux. La diffusion en direct des débats constitue, pour les parlementaires, une occasion d'exposer plus largement leur position et d'accroître leur visibilité, ce qui représente une incitation pour participer plus activement aux séances.

Le respect de la pluralité des opinions et de l'équilibre dans les débats télévisuels des forces représentées au Parlement est essentiel à la neutralité des chaînes parlementaires. Toutefois, compte tenu de leur contenu et de leur mission première, les chaînes parlementaires attirent un public limité et rencontrent un succès restreint.

On constate, par ailleurs, que chaque parlement dispose de règles et de pratiques variées en matière de communication et d'accès aux débats parlementaires. Celles-ci vont de la diffusion intégrale, en direct ou en différé, de tous les débats parlementaires à la règle du huis clos où aucun journaliste n'est autorisé en séance de commission. Malgré ces différences, toutes les assemblées parlementaires ont exprimé leur volonté d'accroître la transparence de leurs activités, notamment par la diffusion des débats en direct via des chaînes parlementaires ou, plus fréquemment, via les sites Internet de leur parlement.

Notons enfin que tous les parlements concernés sont suivis par leurs médias nationaux ou locaux. Le traitement par les journaux télévisés des débats parlementaires est fréquent, mais ne se fait pas de manière systématique. Comme tout autre type d'information, l'actualité parlementaire est traitée par ceux-ci en fonction de son caractère urgent, mais aussi de l'intérêt qu'elle suscite auprès des téléspectateurs. Dans tous les cas, et c'est le plus important, l'équilibre des traitements entre les partis politiques semble toujours garanti.

### **3. L'utilisation des technologies du Web 2.0 et des médias sociaux**

Les institutions parlementaires francophones démontrent, de manière générale, un intérêt certain envers l'utilisation du Web 2.0 dans une optique de diffusion de l'information parlementaire. Ainsi, pour la plupart d'entre elles, l'information sur le cheminement des projets de loi est disponible sur les sites Internet de leur parlement. On constate également qu'une grande majorité des assemblées législatives de la Francophonie offre la possibilité, pour les citoyens, de formuler des commentaires en ligne.

En ce qui concerne la présence des institutions parlementaires sur les réseaux sociaux, on remarque que près de la moitié des assemblées législatives membres de l'APF en sont absentes. Néanmoins, il y a fort à parier qu'au cours des prochaines années, les assemblées législatives seront de plus en plus actives sur ces plateformes, lesquelles sont en quelque sorte le prolongement interactif de la Toile. De plus, la démocratie électronique qu'elles offrent a l'avantage de plaire à la jeunesse et favorise leur participation au débat public.

Règle générale, on observe que le Web 2.0 amène une réelle interactivité entre les élus et les citoyens. Certes, les parlements de l'espace francophone progressent, mais la plupart sont encore loin de profiter de manière optimale du potentiel des réseaux sociaux. À juste titre, on constate que l'usage des consultations citoyennes en ligne et des pétitions électroniques par les parlements n'est encore qu'à ses balbutiements.

Le Web 2.0 présente donc une occasion de renforcer l'exercice de la démocratie en rapprochant les citoyens des élus et en combattant le cynisme. Or, l'on constate que beaucoup de progrès reste à accomplir pour que le Web 2.0 favorise pleinement la participation citoyenne à la réflexion sur l'élaboration des politiques publiques.

L'utilisation étendue de la cyberdémocratie par les parlements pourra dès lors être considérée comme un gain réel pour la démocratie et la classe politique.

## Conclusion

Force est de constater que nos publics cibles se dispersent et se segmentent. Les modes traditionnels de communication ne suffisent plus à rejoindre certaines clientèles, notamment les jeunes. L'essor des technologies de l'information et des médias sociaux créent de nombreuses attentes chez les citoyens du monde entier, qui veulent davantage participer aux affaires publiques.

Dans ce contexte, l'utilisation du Web 2.0 renferme le potentiel pour rapprocher les élus des citoyens. Au regard des trois dimensions étudiées, les nombreuses plateformes technologiques constituent une voie incontournable pour accroître l'intérêt de la population à l'égard des travaux parlementaires et de la démocratie en général.

Au cours des dernières années, plusieurs assemblées parlementaires ont emboîté le pas et adopté des politiques et des stratégies pour améliorer l'accès à l'information parlementaire. Elles ont ainsi mieux répondu aux demandes des citoyens, et ce, dans un souci de transparence et de collaboration.

Dans l'optique de contribuer à l'édification d'une société ouverte, transparente et démocratique, nous devons pour ce faire, renforcer notre collaboration avec TV5Monde et poursuivre notre réflexion sur les façons d'utiliser les médias sociaux et honorer notre engagement en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique. Souhaitons-le, les échanges et réflexions sur cette thématique nous auront inspiré, des idées porteuses d'une utilisation plus efficace des nouvelles technologies de l'information afin d'optimiser la communication de nos parlements et de favoriser la participation citoyenne au débat démocratique. Je voudrais prendre le temps de remercier toutes les sections qui ont pris le temps de répondre aux questionnaires.

Je souhaite maintenant porter à votre attention le projet de résolution qui émane de ces constats et qui se lit comme suit :

**CONSTATANT** que les publics cibles de la communication parlementaire se dispersent et se segmentent et que les modes traditionnels de communication ne suffisent plus à rejoindre certaines clientèles, notamment les jeunes;

**CONSIDERANT** que TV5Monde devrait accorder plus de place aux débats parlementaires et en particulier à ceux de l'APF, dans le cadre de sa couverture de l'actualité politique francophone;

**PRENANT NOTE** de la volonté des assemblées parlementaires d'accroître la transparence de leurs activités, selon leurs règles et pratiques respectives, notamment par la diffusion des débats parlementaires, via le site Web de leur parlement ou leur canal parlementaire;

**CONSIDERANT** que les assemblées parlementaires démontrent, de manière générale, un intérêt certain envers l'utilisation du Web 2.0 dans une optique de diffusion de l'information parlementaire;

**SOULIGNANT** que près de la moitié des assemblées législatives de l'APF sont absentes des réseaux sociaux et que la plupart sont encore loin de profiter de manière optimale du potentiel de ceux-ci pour rapprocher les élus des citoyens;

**RAPPELANT** que l'APF s'est engagée lors du 14<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie tenu à Kinshasa, en 2012, à participer à la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique;

**RECOMMANDE** le développement d'un partenariat entre l'APF et TV5Monde afin d'assurer une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire et d'apporter un regard original sur la diversité culturelle de la Francophonie;

**ENCOURAGE** les assemblées parlementaires de la Francophonie à adopter des mesures administratives pour améliorer l'accès à l'information parlementaire et la transparence dans la diffusion des débats parlementaires;

**INCITE** les assemblées parlementaires à profiter des nombreuses possibilités qu'offre le Web 2.0 pour assurer une présence institutionnelle de leur assemblée sur les réseaux sociaux;

**INVITE** les assemblées législatives de la Francophonie à élaborer des stratégies de communication parlementaire basée sur l'utilisation du Web 2.0 pour favoriser la participation citoyenne au débat démocratique et accroître l'intérêt de la population à l'égard des travaux parlementaires et de la démocratie, en général;

**ENCOURAGE ET RECOMMANDE** aux États et gouvernements francophones de poursuivre et de mettre en œuvre la Stratégie de la Francophonie numérique en vue de renforcer l'exercice de la démocratie et de rapprocher les élus des citoyens.

*La résolution est adoptée et elle sera présentée en plénière.*

*Le rapport de Madame Poirier est disponible sur le site de l'APF.*

## **11. Bilan des Objectifs du millénaire sur l'éducation et perspectives d'avenir – M. Ma-Umba Mabiala, Directeur de l'Education et de la Jeunesse, Organisation Internationale de la Francophonie**

M. Ma-Umba Mabiala, Directeur de l'Education et de la Jeunesse (OIF), fait une présentation intitulée « Francophonie : Bilan des objectifs du millénaire sur l'éducation de base et perspectives d'avenir ».

M. Mabiala échange avec les membres de la CECAC.

*La présentation de M. Mabiala est disponible sur le site de l'APF.*

## **12. Audition de TV5 Monde – M. Yves Bigot, Directeur Général de TV5MONDE**

M. Bigot est auditionné par les membres de la CECAC par visio-conférence. Il parle, entre autre, de la programmation de TV5Monde.

M. Bigot expose à la Commission la cyber attaque dont TV5Monde a été victime. Il présente en détail les conséquences techniques et financières découlant de cet événement.

Le Président réitère la déclaration que la Commission avait adoptée à Libreville et qui se lit comme suit :

**CONDAMNE** fermement la cyber-attaque perpétrée contre TV5 Monde le 8 avril 2015 par des pirates informatiques affirmant soutenir le groupe armé de l'État islamique ;

**DÉNONCE** avec vigueur cet acte de cybercriminalité qui est une atteinte directe aux valeurs promues par la Francophonie que sont la liberté d'expression, la liberté de presse et la démocratie ;

**EXPRIME** sa solidarité et son soutien à la direction et aux équipes de TV5 Monde qui constitue un outil de rayonnement privilégié de la Francophonie, de la langue française et de la diversité culturelle à travers le monde ;

**RAPPELLE** la solidarité de la communauté francophone dans la lutte contre toute forme de terrorisme.

*La déclaration est adoptée et elle sera présentée en plénière. Il est également décidé que les membres de la CECAC provenant des pays finançant TV5Monde (CFWB, France, Canada, Québec et Suisse) interpellent leurs gouvernements respectifs afin de voir si un financement extraordinaire pourrait être apporté à cette chaîne pour prendre les mesures indispensables destinées à pallier à une nouvelle cyber attaque.*

### 13. Echange d'idées concernant les futurs thèmes pouvant être abordés par la Commission

Les membres de la CECAC échangent sur les sujets potentiels pouvant être traités par celle-ci dans un proche avenir. Les sujets suivants ont été mentionnés :

- Protection des artistes dans l'espace francophone (RDC, Bénin)
- Traduction française d'ouvrages scientifiques (RDC)
- Liberté de presse (Tchad)
- Education civique à la citoyenneté (Québec)
- Protection des biens culturels (Québec)

Les membres ayant proposé des thèmes déposeront ultérieurement à la Commission un plan de travail afin d'exposer les objectifs de l'étude.

### 14. Constitution du Bureau de la CECAC et de la Sous-commission de l'éducation pour la période 2015-2017

Conformément à l'article 12.4 du règlement de l'APF, chaque commission doit désigner son Bureau pendant la Session. Ce Bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un maximum de quatre rapporteurs. Cette disposition précise que le mandat se termine à la fin de la deuxième Session suivant celle de leur élection.

La dernière élection datant de la Session d'Abidjan en juillet 2013, les membres doivent donc procéder à l'élection du nouveau Bureau pour la CECAC, lequel deviendra effectif à la fin de la présente Session de Berne.

Le nom des candidats ont déjà été soumis par les Assemblées régionales. Ainsi, les membres de la CECAC ont approuvé les candidats suivants :

- M. Didier Berberat (Conseiller aux Etats, Suisse) au poste de Président de la CECAC (proposé par la région Europe)
- M. Bakari Seidou (Député, Niger) au poste de vice-président (proposé par la région Afrique)
- Mme Christiane Vienne au poste de vice-présidente (Députée, Belgique (Communauté française Wallonie-Bruxelles)) (proposée par la région Europe)
- Mme Carole Poirier (Députée, Québec) au poste de rapporteure (proposée par la région Amérique)
- Mme Marie-Annick Duchêne (Sénateur, France) au poste de rapporteure (proposée par la région Europe)
- M. Kosmadji Merci (Député, Tchad) au poste de rapporteur (proposé par la région Afrique)
- Dr. Jacques Mokako (Député, RDC) au poste de rapporteur de la Commission pour les questions relatives au VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme (proposé par la région Afrique)

En ce qui concerne la Sous-commission de l'éducation, les membres de la CECAC ont approuvé les candidats suivants :

- M. Marco Viérin (Président du Conseil, Val D'Aoste) au poste de président (proposé par la région Europe)
- Mme Claude Greff (Députée, France) au poste de vice-présidente (proposée par la région Europe)
- M. Samuel Ndayiragize (Député, Burundi) au poste de vice-président (proposé par la région Afrique)
- Mme Sanda-Maria Ardeleanu (Députée, Roumanie) a poste de rapporteure (proposée par la région Europe)
- M. Bakari Seidou (Député, Niger) au poste de rapporteur (proposé par la région Afrique)

## 15. Questions diverses

### Information sur le Séminaire sur l'éducation au développement durable

Le Président Berberat informe les membres que la CECAC tiendra à l'automne un Séminaire sur l'éducation au développement durable. Il mentionne que les démarches pour offrir ce séminaire avaient été entreprises en 2014. Cependant, certains facteurs avaient forcé le report de l'activité à plus tard.

M. Berberat explique que le Bureau, lors de sa rencontre de Clermont-Ferrand, a accordé une somme de 30 000 euros afin de tenir ce séminaire à l'automne 2015. Il mentionne qu'il est pour l'instant toujours à la recherche d'un lieu pour tenir le séminaire.

### Poste à repourvoir : Responsable du dossier du développement durable

Le Président rappelle aux membres que M. Yves Reinkin assurait pour la CECAC une veille sur toutes les questions reliées au Développement durable. Il souligne que M. Reinkin n'est plus parlementaire depuis mai 2014, considérant qu'il avait rempli les deux mandats autorisés par les règles de son parti. M. Berberat regrette son départ et en profite pour le remercier chaleureusement pour son engagement dynamique auprès de l'APF.



Le Président souhaite donc qu'un autre parlementaire prenne le flambeau à ce sujet afin de faire avancer le dossier du développement durable au sein de la Francophonie.

M. El-Hadj Mangane manifeste son intérêt à occuper ce poste.

### Information sur l'attribution du Prix Senghor-Césaire

Le Président explique que le Prix Senghor-Césaire a pour but de récompenser une personne ou un groupe s'étant particulièrement investie pour la promotion de la Francophonie et pour la diversité linguistique et culturelle.

Il mentionne que certaines étapes ont été franchies dans le processus d'attribution du prix. Dans un premier temps, il y a eu « l'Appel à contribution » suivi par « l'Appel à candidature ». Par la suite, comme le prévoit le Règlement, 2 jurys de 13 personnes chacun ont été formés.

M. Berberat informe les membres que les 2 jurys ont pris leurs décisions et les lauréats sont :

- Les souffleurs commandos poétiques (candidature présentée par la section française de l'APF)
- Maison d'Édition Demiurge (candidature présentée par la section roumaine de l'APF)

Le Président de l'APF remettra les prix aux 2 lauréats lors d'une courte cérémonie durant le dîner de gala jeudi.

### Résolution sur la protection des biens patrimoniaux – Mme Carole Poirier (députée, Québec)

Madame Carole Poirier (députée, Québec) propose la résolution suivante :

**Considérant** que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une menace grave contre la paix et la sécurité internationale;

**Gravement préoccupée** par l'enlèvement des conflits armés en Syrie et dans les pays limitrophes ainsi que par la crise humanitaire liée à la persécution des minorités culturelles et religieuses perpétrée par des groupes armés terroristes;

**Prenant acte** de la destruction intentionnelle du site patrimonial de Palmyre et des cités antiques d'Alep et de Damas, en Syrie, de même que le saccage des musées de Mossoul et de Bagdad, ainsi que des sites patrimoniaux de Nimrud et d'Hatra, en Irak, portant atteinte à la coexistence pacifique des diverses communautés;

**Prenant acte** de la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui reconnaît explicitement le lien entre le trafic illicite de biens culturels en provenance de la Syrie et d'Irak et le financement du terrorisme;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

**CONDAMNE** fermement la destruction délibérée du patrimoine culturel irakien et syrien, notamment des sites archéologiques, des musées, des bibliothèques et des archives, commise par les djihadistes du groupe État islamique;

**DÉNONCE** le recours, par les terroristes, au saccage du patrimoine millénaire de l'humanité comme arme de guerre et comme instrument de propagande et de déstabilisation des communautés culturelles et religieuses de ces États;

**CONDAMNE** le pillage et la contrebande de biens culturels faits par ces groupes terroristes comme moyen de financer leurs opérations;

**CONDAMNE** l'utilisation des sites culturels à des fins militaires;

**APPELLE** toutes les parties au conflit à respecter les obligations mises à leur charge par le droit international, en particulier la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé signée à La Haye, en 1954, ainsi que le droit international humanitaire coutumier;

**DEMANDE** à ce que les autorités compétentes mettent tout en œuvre pour sauvegarder le patrimoine culturel de ces États;

**ENCOURAGE** la communauté internationale à créer une coalition internationale visant à protéger le patrimoine culturel et historique au Moyen-Orient ;

**ENJOINT** la communauté internationale à se mobiliser face au fléau que représente le terrorisme.

*La déclaration est adoptée et elle sera présentée à la plénière.*

## 15. Date et lieu de la prochaine réunion

Le Président informe les membres que la date et le lieu de la prochaine réunion n'ont pas encore été déterminés. Il sollicite les sections présentes à manifester leur intérêt à recevoir la réunion de la CECAC qui devrait avoir lieu au printemps 2016.

La séance est levée.